

Nous ne suivrons pas ici les destinées des domaines de Suisse, de Souabe ou d'Alsace. Elles se rattachent à l'histoire de l'Allemagne. En Autriche, Albert eut à lutter non-seulement contre Vienne, mais encore contre l'archevêque de Salzbourg. Il fut assassiné en Suisse, par Jean le Parricide (1308). Son fils Frédéric le Beau (1308-1330) tenta vainement d'obtenir la couronne impériale. Elle passa ainsi que la Bohême à la maison de Luxembourg. Henri VII devint empereur d'Allemagne, et Jean, roi de Bohême. Cependant à la mort d'Henri VII (1313), le roi Jean était trop jeune pour l'empire : le parti de Luxembourg proposa comme candidat le duc Louis de Bavière, tandis que le parti autrichien élisait le duc Frédéric ; une guerre de huit années se termina par la défaite de Frédéric à la bataille de Muhlendorf (1322). Fait prisonnier, il n'obtint la liberté qu'à la condition de renoncer à l'empire ; plus tard un accord fut conclu entre les deux rivaux et leur assura le *condominium*. Frédéric porta le titre de roi des Romains ; mais, il n'en exerça guère les fonctions. Il mourut en 1330. Ses deux frères, Albert dit le Sage ou le Boîteux, et Otto le Joyeux, menacèrent l'empereur Louis de Bavière de reprendre la lutte à laquelle leur aîné avait dû renoncer ; ils s'allièrent avec le roi Jean de Bohême ; mais l'ambition de ce prince, en faisait pour eux un rival plutôt qu'un allié utile ; Jean avait marié son second fils Jean-Henri, âgé de huit ans, à la fille du duc de Tirol et de Carinthie, la célèbre Marguerite Maultasche (à la grande bouche), alors âgée de douze ans. Il espérait, en réunissant ces deux provinces à la Bohême, renouveler la puissance de Přemysl Otokar, tenir l'empire en échec et annuler l'Autriche.

Le sentiment du danger commun réunit l'empereur et les princes autrichiens. Par le traité d'Hagenau (1330), il fut stipulé qu'après la mort du duc Henri, qui n'avait point d'héritier mâle, la Carinthie appartiendrait à l'Autriche et le Tirol à l'empereur. A la mort de ce prince (1335), l'empereur Louis de Bavière déclara Marguerite Maultasche déchuë du droit de succession, et adjugea les deux provinces aux princes autrichiens, sauf quelques parties